

3.6.3.3 Établissement public Vanille de Tahiti (EVT)

Identité visuelle	
Adresse géographique du siège	Rue des Poilus Tahitiens, derrière l'imprimerie officielle à Paofai, Papeete, Tahiti
Adresse postale	BP 40135 Fare Tony, 98713 Papeete
Téléphone	40 50 89 50
Courriel	vanille@vanilledetahiti.pf
Site internet	www.vanilledetahiti.com
Page Facebook	Etablissement Vanille de Tahiti Papeete Facebook
Horaires d'ouverture	Lundi à Jeudi de 07h30 à 15h30 Vendredi de 07h30 à 14h30
Directrice	Madame Laïza VONGEY

Coordonnées des annexes - antennes	Fare Vanira Tahiti-Moorea PK 39 côté mer – Papara BP 40 135 Fare Tony – 98713 Papeete - Tahiti Téléphone : (689) 40 57 47 36 Email : tahiti@vanilledetahiti.pf
	Fare Vanira Raiatea Hamoā – Avera à Taputapuātea RAIATEA BP 912 – 98735 Uturoa - RAIATEA Téléphone : (689) 40 66 41 75 Email : raiatea@vanilledetahiti.pf
	Fare Vanira Huahine Fare à HUAHINE BP 303 – 98731 Fare HUAHINE Téléphone : (689) 40 68 87 98 Email : huahine@vanilledetahiti.pf
	Fare Vanira Taha'a Hipu à TAHAA BP 106 – 98733 Patio – TAHAA Téléphone : (689) 40 60 81 70 Email : tahaa@vanilledetahiti.pf
	Laboratoire de Uturoa Uturoa à RAIATEA BP 912 – 98735 Uturoa - RAIATEA Téléphone : (689) 40 66 46 59 Email : lab@vanilledetahiti.pf
Horaires d'ouverture	Lundi à Jeudi de 07h30 à 15h30 Vendredi de 07h30 à 14h30

Cadre réglementaire

Création et organisation

- Délibération n° 2003-68 APF du 15 mai 2003 portant création d'un établissement public dénommé "Vanille de Tahiti"
- Arrêté n° 1115 CM du 6 août 2003 portant organisation et fonctionnement de l'établissement public à caractère industriel et commercial dénommé "Vanille de Tahiti"

Situation budgétaire et financière au 31 décembre 2025

Nomination du directeur

- Arrêté n° 2307 CM du 12 décembre 2023 portant nomination de Mme Laiza Vongey en qualité de directrice de l'établissement public à caractère industriel et commercial "Vanille de Tahiti"

Ministère de tutelle (au 31 décembre 2025)

Le Ministère de l'agriculture, des ressources marines, de l'environnement, en charge de l'alimentation, de la recherche et de la cause animale (MPR).

Présentation générale et attributions

L'établissement public Vanille de Tahiti (EVT) a vocation à intervenir, par toute opération au développement de la vanille produite en Polynésie française, notamment en matière de production, de transformation, de contrôle qualité, de recherche-développement, de soutien aux acteurs de la filière, de commercialisation et de promotion.

Dans ce cadre, il est notamment chargé :

- De promouvoir et de contribuer à la commercialisation de la vanille produite en Polynésie française ;
- D'établir, d'actualiser et de diffuser les registres des opérateurs de la filière vanille agréés en Polynésie française ;
- De contribuer à l'amélioration de la connaissance du marché, des structures de production, des activités de transformation et de commercialisation de la vanille ;
- D'établir, à partir des données collectées, des prévisions destinées à assurer la régulation du marché de la vanille produite en Polynésie française ;
- De contrôler la qualité de la vanille produite en Polynésie française et son conditionnement pour l'exportation ;
- De délivrer les autorisations prévues par la loi du pays n°2021-26 et accompagner les usagers dans leurs démarches ;
- D'assurer la surveillance et le contrôle sanitaire des exploitations de vanille en Polynésie française ;
- De mettre en œuvre toute action en vue de la protection juridique de la vanille produite en Polynésie française ;
- D'assurer directement ou par convention avec des organismes publics ou privés agréés, la formation des producteurs, des contrôleurs et des préparateurs de vanille ;
- D'assurer l'encadrement technique des producteurs et des préparateurs de vanille ;
- De commercialiser des biens et services destinés à soutenir la production, la préparation ou la transformation de la vanille produite en Polynésie française ;
- De gérer la recherche appliquée pour favoriser le développement de la production de vanille et sa protection ;
- De mettre en place et de gérer les mesures incitatives au développement de la production de vanille ;
- De gérer les parcelles affectées à l'établissement et destinées à la culture de la vanille.

Compte financier provisoire

Intitulé	Section I - Fonctionnement	Section II - Opérations en capital	Total
Recettes	443 221 000 FCFP	153 431 346 FCFP	596 652 346 FCFP
Dont subventions reçues de la Polynésie française	280 000 000 FCFP	-	280 000 000 FCFP
Dépenses	511 878 891 FCFP	186 004 141 FCFP	697 883 032 FCFP
Résultats	- 68 657 891 FCFP	- 32 572 795 FCFP	- 101 230 686 FCFP
Montant du fonds de roulement	- En valeur : 135 811 808 FCFP - En nombre de jours : 97 jours environ		

Bilan social de l'établissement du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

Montant total des traitements de base	175 834 906 FCFP
Montant total des charges sociales	52 537 576 FCFP
Montant total des heures supplémentaires	-
Montant total des avantages et indemnités accordées aux salariés	-
Montant des dépenses de formation	98 000 FCFP

Nombre d'effectifs présents et payés au 31 décembre 2025

	A/CC1	B/CC2	C/CC3	D/CC4	D/CC5	Total
Stagiaire FPT	0	0	0	0		0
Titulaire FPT	0	0	0	0		0
ANFA	0	0	0	0		0
CEAPF	0	0	0	0		0
FEDA	0	0	0	0		0
ANT	0	2	0	0		2
ENIM	0	0	0	0		0
PNNIM	0	0	0	0		0
Autres	8	15	16	3		42
Total effectif	8	17	16	3	0	44
Part en %	18,18%	38,64%	36,36%	6,82%	0%	100%

3.6.3.4 Groupement des établissements de Polynésie pour la formation continue (GREPFOC)

Identité visuelle	
Adresse géographique du siège	Rue Tihoni Tefaatau à côté du lycée du Diadème Te Tara O Maiao Pirae, Tahiti
Adresse postale	BP 51 122 Pirae
Téléphone	40 50 06 40
Courriel	contact@grepfoc.pf
Site internet	https://www.grepfoc.pf/
Page Facebook	G.R.E.P.F.O.C Pirae Facebook
Horaires d'ouverture	Du Lundi au Vendredi : 08h00 à 12h00 L'après-midi : sur rendez-vous - 13h00 à 17h00
Directrice	Madame Lolita RAIHAUTI
Adresse géographique des annexes - antennes	Antenne de Punaauia située à l'Ecole hôtelière de Tahiti
Téléphone	40 50 06 40

Horaires d'ouverture	Lundi de 8h00 à 16h00
----------------------	-----------------------

Cadre réglementaire

Création et organisation

- Délibération n° 2003-97 APF du 10 juillet 2003 portant création d'un établissement public à caractère industriel et commercial doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière dénommé Groupement des établissements de Polynésie pour la formation continue (GrépfoC)
- Arrêté n° 29 CM du 10 janvier 2020 relatif à l'organisation, au fonctionnement et aux règles financières, budgétaires et comptables de l'établissement public industriel et commercial dénommé "Groupement des établissements de Polynésie pour la formation continue" (GREPFOC)

Nomination du directeur

- Arrêté n° 1400 CM du 22 septembre 2016 portant nomination de Mme Lolita Raihauti en qualité de directrice de l'établissement public dénommé "Groupement des établissements de Polynésie pour la formation continue" (GREPFOC)

Ministère de tutelle (au 31 décembre 2025)